

Association Foncière d'Heiltz-l'Evêque

51340 Heiltz-l'Evêque

Tél : 06 22 83 68 96

DEMANDE D'AUTORISATION D'EMPRUNTER

LES CHEMINS D'EXPLOITATION DE L'ASSOCIATION FONCIERE

(à remplir par l'exploitant et à retourner au minimum une semaine avant le début des travaux)

DATE DE LA DEMANDE : _____

PROPRIETAIRE DES BOIS :

NOM : _____

ADRESSE : _____

TEL : _____

E-mail : _____

EXPLOITANT DES BOIS :

Nom de l'entreprise : _____

N° de SIREN : _____

Adresse : _____

Personne à contacter : _____ tél : _____

e-mail : _____

LOCALISATION DES TRAVAUX :

(Joindre un extrait du plan cadastral indiquant, en les surlignant, la localisation des parcelles concernées, l'emplacement prévu des dépôts, les voiries qui seront utilisées).

Lieu-dit : _____

Volume de la coupe : (en m3)

Grumes : _____ Bois de chauffage : _____ Bois de trituration : _____

Dépôts : Surface occupée : (m2) _____

Association Foncière d'Heiltz-l'Evêque

51340 Heiltz-l'Evêque

Tél : 06 22 83 68 96

DENOMINATION DES VOIES UTILISEES :

VEHICULES D'EXPLOITATION UTILISES :

1 – Type :	Longueur : _____	Nombre d'essieux : _____	PTAC : _____
2 – Type :	Longueur : _____	Nombre d'essieux : _____	PTAC : _____
3 – Type :	Longueur : _____	Nombre d'essieux : _____	PTAC : _____

ECHEANCIER DES TRAVAUX :

Date début :

Date fin :

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à respecter le règlement établi par l'association foncière d'Heiltz-l'Evêque, concernant l'exploitation des bois et forêts.

Fait à : _____, le

Signatures et cachets :

L'exploitant des travaux (ou son représentant)

Le Président (ou son représentant)

Cédric NICOMETTE

NB : L'utilisation de la voirie communale est également réglementée. Il convient de demander aussi l'autorisation au maire, en cas d'utilisation partielle d'une voie communale, lors des travaux évoqués ci-dessus.